



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
HYGIENE ET PREVENTION



INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE
PNLMPX-FHV
CELLULE DE GESTION DE L'INCIDENT MPOX

DEFINITIONS DES CAS DE MONKEYPOX EN RDC

Pour arriver à identifier les cas, il faut :

Utiliser la définition des cas dans toutes les formations sanitaires et dans la communauté;
Prélever les échantillons des cas et les envoyer au laboratoire national à Kinshasa pour une confirmation (INRB) **c'est une surveillance au cas par cas qui nécessite une recherche active des cas.**

1 .Cas suspect :

- **personne présentant une fièvre élevée d'apparition brutale suivie d'une éruption vésiculo-pustuleuse prédominant à la face et présent aux paumes des mains et plantes des pieds; ou présence d'au moins 5 cicatrices de type variolique,**



- Toute personne avec fièvre > 38,3 °C (101 F), céphalées intenses, adénopathie lymphatique, maux de dos, myalgie et asthénie intense, suivis un à trois jours plus tard par une éruption cutanée progressive qui commence souvent sur le visage (la plus dense) et se répand ensuite ailleurs sur le corps, y compris sur la plante des pieds et la paume des mains.



- **Définition de cas pour la communauté:** fièvre avec éruptions cutanées.

En cas d'épidémie :

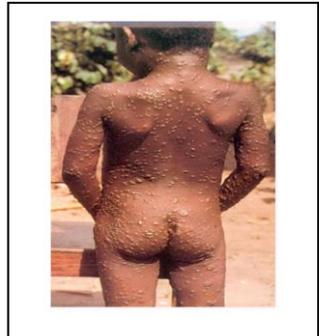
2 .Cas possible :

Tout cas de fièvre avec éruption, non diagnostiqué comme varicelle, chez une personne résidant dans une zone endémique de Monkeypox.

3. Cas probable :

Fièvre et éruption vésiculo-pustuleuse similaire à celle de la photo de référence survenue depuis ... chez une personne résidant depuis au moins 3 semaines dans la région endémique de Monkeypox ; ou présence d'au moins 5 cicatrices faciales de type variolique apparues depuis ... chez une personne résidant depuis 3 semaines dans la région endémique de Monkeypox ou ayant été en contact (lien épidémiologique) avec:

- Un cas suspect ou confirmé de Monkeypox vivant ou décédé
- Un animal mort ou malade.
- Ou vivant dans une zone en épidémie de MPX



4. Cas actif :

Toute personne présentant des lésions actives (macules, papules, vésicules, pustules, et croûtes) jusqu' à la desquamation.

5. Contact :

Toute personne n'ayant pas de symptômes mais qui a été en contact physique avec un cas au stade infectieux ou avec le liquide biologique d'un cas au cours des 3 dernières semaines (sécrétions cutanées, buccales, toux, pré mastication, urines, selles, vomissements, sang, contact sexuel).

6. Cas primaire :

Tout cas sans notion de contact antérieur avec un autre malade (cas connu) dans les 21 jours qui ont précédé l'apparition de sa maladie

7. Cas Co-primaire :

Tout cas qui a eu contact antérieur avec un autre malade entre 0 et 6 jours avant le début de la maladie. Ce contact a eu lieu dans les 6 jours qui ont précédé la maladie.

6. Cas secondaire :

Tout cas ayant eu un contact avec un autre cas exclusivement de 7 à 21 jours avant le début de sa maladie

7. Cas confirmé :

Tout cas dont le diagnostic clinique et épidémiologique de Monkeypox a été confirmé par le laboratoire (présence de virus, d'antigène et/ou d'anticorps dirigés contre le virus du Monkeypox).